



Description brève de la solution de branche	Rédaction: P. Boillat Date: 14.08.2000 Révision: 09.02.2011
--	--

Désignation de la solution de branche	Organisme responsable
Solution de branche des industries horlogère et microtechnique	Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP), Syndicats SYNA, UNIA, SSEC, ASC.

Groupes économiques (GE) Groupes d'assurance		Branche entreprises	Membres de l'Association	Participants à la SDB
Horlogerie, bijouterie, microtechnique, électronique, mécanique, optique, articles en métal, traitements de surface, construction de machines et équipements, métallurgie, injection plastique, fabrication et travail du verre, commerces, bureaux, assurances...	Nombre d'entreprises ≥ 100	118	92	98
	Nombre d'entreprises 20 – 99	201	132	156
	Nombre d'entreprises 0 - 19	265	155	185
	Nombre total d'entreprises	584	379	439
	Nombre d'employés	55'457	47'222	49'268
Primes: 10M-13B-15D-16B/C-26A				
Adresse Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) Av. Léopold-Robert 65 Case postale 2301 La Chaux-de-Fonds	Tel. 032 910 03 83 Fax 032 910 03 84 Courriel : info@cpih.ch	Approbations CFST 15.10.1999 09.02.2011 22.11.2017	Organe d'exécution responsable Suva Lausanne, Cédric Meyer	

Bureau de liaison et de contact MSST
Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) Service Santé et Sécurité au travail Paul Boillat Tél: 032 910 03 83; Fax: 032 910 03 84; Courriel: p.boillat@cpih.ch

Abréviations	CP Convention patronale
---------------------	-------------------------

Plan de la solution de branche MSST

Principe directeur – intention – philosophie	
Objectif général	Maintenir le taux d'accidents dus au travail au-dessous de 0,06 cas par 1000 heures travaillées. Maintenir le taux d'absentéisme (maladies ayant source à la place de travail) au-dessous de 1,5 heure par 1000 heures travaillées. Contenir les coûts directs et indirects des accidents. Contribuer à la bonne image de la branche.



Organisation de la sécurité	Supérieur hiérarchique Service Santé & Sécurité de la CP, P. Boillat	Services de sécurité Coordinateur de sécurité dans chaque entreprise (sous resp. de la Direction)	Collaborateurs Collaboration de tous les travailleurs pour dépister et éliminer les causes de problèmes.
Formation, information, instruction	Groupe cible Coordinateurs de chaque entreprise, et autres personnes impliquées dans la sécurité	Durée Minimum 3 fois ½ jour.	par Service Santé et Sécurité au travail de la CP
Règles de sécurité, normes de sécurité	Selon le type d'activité. Voir l'annexe II de la "Solution de branche des industries horlogère et microtechnique"		
Détermination des dangers Evaluation des risques Risques les plus importants Résumé de l'analyse de risques sommaire	Voir la "Solution de branche des industries horlogère et microtechnique", chapitre 6. Principalement: chutes durant les déplacements, bruit d'usinage, atteintes à la peau par les produits chimiques, dommages aux mains (coupures, écrasement...), contraintes posturales, projections de liquides et de copeaux au visage.		
Planification des mesures, réalisation	2017 – 2 ^{ème} révision de la Solution de branche. 2017 – Édition du manuel d'application pour entreprises sans dangers particuliers. Chaque année : établissement de statistiques de branche, mise à disposition de formations. En permanence : mise à disposition des affiliés d'un service de conseil et d'assistance spécialisé.		
Planification du cas d'urgence	Documents à disposition ; formations de secouristes d'entreprise proposées chaque année.		
Collaboration	Commission de surveillance au niveau de la branche, coordinateurs de sécurité et groupes de suivi dans les entreprises, spécialistes externes (de cas en cas), organes d'exécution LAA - LTr.		
Protection de la santé	Mise à disposition de référents psychosociaux.		
Contrôle, audit	Mise à disposition de documents de contrôle pour le coordinateur de sécurité et la direction d'entreprise. Intervention par les spécialistes du Service SST, sur sollicitation de l'entreprise. Contrôle des statistiques SST annuelles.		
Autres aspects spéciaux ou sujets non soumis au contrôle			
Documents / annexes	Recueils « Solution de branche n° 28 » et « Manuel d'application ». Listes de contrôle CP et Suva. Divers documents spécialisés à télécharger sur www.cpih.ch .		
Autres aspects spéciaux ou sujets non soumis au contrôle	Le Service Santé et Sécurité de la CP gère en permanence l'application de la solution de branche. Il suit les entreprises, les conseille, leur donne les formations nécessaires et édite les manuels d'application. Il entretient les relations avec les autorités et les organes d'exécution des législations		



pertinentes.

Schéma d'organisation de la "solution de branche"

